



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des associations de diabétiques

Question écrite n° 36497

Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le devenir des associations de prévention et de lutte contre le diabète, en raison de la crise sanitaire de la covid-19. Depuis quelques années, ces associations de diabétiques grandissent et l'engagement bénévole y est de plus en plus présent, donnant un nouveau rôle d'interlocuteur en matière de santé publique à ces associations et aux bénévoles. Des associations telles que l'AFD88 participent de manière engagée à la prévention contre ce risque pour la santé des français, et à la démocratie sanitaire en la matière. Les actions sont diverses : amélioration de la qualité de vie des personnes diabétiques avec la mise en place de groupes de paroles, défense des droits des malades notamment sur le volet du droit du travail, prévention en organisant des campagnes de dépistage sur les marchés et les foires, information sur les mêmes animations de foires et marchés. Ces associations peuvent compter sur le soutien de nombreux organismes tels que la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), qui accompagnent leurs démarches citoyennes. Malheureusement, aujourd'hui, la crise sanitaire liée à la covid-19 met en cause le fonctionnement général de ce type d'association et met en péril la viabilité de leurs actions. Les groupes de parole sont difficiles à mettre en place, les campagnes de dépistage ne sont plus possibles en raison de l'annulation et l'interdiction d'organiser des foires et tout autre événement ou rassemblement d'individus. Aussi, cela a entraîné une baisse des dons et des aides financières entraînant des difficultés économiques majeures, qui, pour certaines, ne sont pas encore visibles. Il rappelle toute l'importance de ces associations de diabétiques qui doivent nécessairement continuer leurs actions. Les associations sont en danger, il faut dès à présent les soutenir, sans quoi l'aide et l'engagement deviendra une source rare. Dès lors il l'interroge sur les actions qui seront entreprises par le Gouvernement pour soutenir l'ensemble des associations en lien avec l'assistance et l'accompagnement de personnes à pathologies durables, notamment sur le volet financier.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36497

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1634

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)